

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

Objet : Adoption du Compte administratif 2019 – Budget annexe Exploitation du stationnement payant

1. La section d'exploitation : 1 202 295,69 euros de résultat d'exécution	3
1.1 Les recettes d'exploitation : 4 190 655, 64 euros.....	3
a. 3 713 700,42 euros d'exécution	3
b. 476 955,22 euros de résultat reporté n- 1.....	3
1.2. Les dépenses d'exploitation : 2 511 404,73 euros	5
2. La section d'investissement : 500 816,26 euros de résultats cumulés	5
2.1 Les recettes d'investissement : 677 727,80 euros	5
a. 355 520 euros de recettes d'exécution	5
b. 322 207,80 euros de résultat reporté n-1.....	6
2.2 Les dépenses d'investissement : 176 911, 54 euros	6
c. 98 532 euros de dépenses d'exécution	6
d. 78 379 euros de restes à réaliser	6

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

Le Compte Administratif de cette année 2019, second exercice du budget annexe Exploitation du stationnement payant, dégage un résultat global positif de 2 180 067, 17 euros, et un résultat d'exécution de 1 459 283, 69 euros en progression de 45,2 % par rapport à 2018 (799 K€).

Le calcul est le suivant :

▪	Résultat d'exécution d'exploitation :	+ 1 202 295, 69 euros
▪	Résultat d'exécution d'investissement :	+ 256 988, 00 euros
	❖ Résultats d'exécution 2019	<u>= + 1 459 283,69 euros</u>
▪	Résultats N-1 reportés :	<u>= + 799 163, 02 euros</u>
	❖ Dont en exploitation :	+ 476 955,22 euros
	❖ Dont en investissement :	+ 322 207, 80 euros
▪	Restes à réaliser N+1 :	<u>= - 78 379, 54 euros</u>
▪	Résultat global de clôture 2019 :	= 2 180 067, 17 euros

Si la progression globale du résultat est nette, elle est majoritairement due à la dynamique de la section d'exploitation, de l'ordre de 47 % par rapport à 2018, tandis que le résultat d'investissement diminue, se contractant de 27 %.

Par ailleurs, cette importante progression est liée également à des reports de recettes, de près de 800 K€, dont la majeure partie en fonctionnement, ainsi que de faibles restes à réaliser en dépenses d'investissement, pour environ 78 K€.

Hors reports, la progression du résultat est de 45,2 % (+ 660 K€).

*

* * *

*

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

1. La section d'exploitation : 1 202 295,69 euros de résultat d'exécution

1.1 Les recettes d'exploitation : 4 190 655, 64 euros

a. 3 713 700,42 euros d'exécution

Les recettes d'exploitation sont composées de ressources divisées comme suit :

- 2 125 255,81 euros liées à des redevances, dont le détail est exposé ci-dessous, pour un taux de réalisation supérieur de 31,18 % au budgété (1,6 M€), et en hausse de 14,2 % par rapport à 2018 (1,8 M€) ;
- 1 267 009,59 euros relatives au forfait post stationnement, pour un taux de réalisation de près de 365 % le budgété (355 K€), et de 368% le résultat 2018 (344 K€) ;
 - Soit un sous total de recettes issues des droits de stationnement *largo sensu* de 3 392 265,40 euros, supérieur de 71% au budgété (2 M€) et de 80 % par rapport au réalisé 2018 (2,2 M€).
- 222 903,02 de produits exceptionnels, correspondant à l'apurement des rattachements, dépenses non réalisées sur 2019, conforme au budgété ;
- 98 532 euros résultant de l'opération d'ordre relative à l'annuité de l'amortissement du produit des amendes de police 2018, recette d'investissement constatée en 2019, là encore conforme au budgété.

Au total, les recettes d'exploitation sont supérieures de 38,1 % au budgété (2,3 M€) et de 40,4 % par rapport à l'exécution précédente (2,2 M€).

b. 476 955,22 euros de résultat reporté n- 1

En incluant le résultat reporté de 2018, qui s'élève à 476 955,22 euros, les recettes d'exploitation sont donc de 4 190 655, 64 euros, soit 47% de plus que pour 2018 (2,2 M€).

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

Détail des recettes de redevances hors FPS

	Forfait Pay By Phone Indigo	Forfait Pay By Phone Ville	Collecte horodateur Ville	Collecte horodateur Indigo	Redevance stationnement	Sous total titrages
Janvier	74 289,71	9 149,23	13 889,40	72 551,10	-	169 879,44
Février	68 333,19	7 792,04	11 948,40	83 191,10	-	171 264,73
Mars	73 307,82	7 803,85	11 695,05	73 385,80	-	166 192,52
Avril	71 242,73	9 562,31	13 545,00	72 913,90	-	167 263,94
Mai	89 990,54	8 638,38	13 890,50	76 940,20	-	189 459,62
Juin	68 934,91	8 525,25	13 044,00	71 120,60	-	161 624,76
Juillet	71 407,59	8 846,04	10 151,10	58 245,90	-	148 650,63
Août	52 655,66	4 080,25	3 776,20	56 386,70	-	116 898,81
Septembre	79 029,33	9 426,56	9 439,40	65 620,50	-	163 515,79
Octobre	85 247,66	9 537,06	14 624,80	99 432,81	-	208 842,33
Novembre	74 770,85	9 756,04	10 020,40	73 100,50	-	167 647,79
Décembre	70 003,93	8 273,16	8 600,70	56 543,20	150 594,46	294 015,45
Totaux	879 213,92	101 390,17	134 624,95	859 432,31	150 594,46	2 125 255,81

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

1.2. Les dépenses d'exploitation : 2 511 404,73 euros

Les dépenses d'exploitation sont composées de charges réparties comme suit :

- 1 511 803, 02 euros consacrés à des redevances versées pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels, dont 184 K € de charges rattachées, exécution conforme au budgété et en augmentation de 51% par rapport à 2018 (995 K€), en lien avec le nouvel avenant pris à la délégation de service public pour intégrer les forfaits post-stationnement et moderniser la collecte (partenariat Pay By Phone);
- 501 900,15 euros de charges de personnel résultant des refacturations, soit une exécution inférieure de 23,37% par rapport au budgété (655 K€) et de 21,8% par rapport à l'année précédente (641K€) ;
- 280 226, 22 euros de charges exceptionnelles, notamment d'affectation de résultats, d'annulation de titres mais aussi de versement d'une subvention d'équipement au délégataire pour le renouvellement des horodateurs, pour un montant inférieur au budgété de 11,29% ;
- 178 865,34 euros de charges à caractère général nécessaires à l'activité de la régie, notamment des frais bancaires ou de frais pour mise en pli des avis de paiement, chiffre inférieur de 28% du budgété (251K€), mais supérieur de 81% par rapport à 2018 (96K€), en lien avec la convention de gestion passée avec l'ANTAI pour émettre et recouvrer les forfaits post-stationnement ;
- 38 610 euros de dépenses d'ordre pour les dotations d'amortissement.

Au total, les dépenses d'exploitation exécutées sont inférieures de 9,44 % au budgété (2,7 M€) mais en augmentation de 30% par rapport à 2018 (1,7 M€).

2. La section d'investissement : 500 816,26 euros de résultats cumulés

2.1 Les recettes d'investissement : 677 727,80 euros

a. 355 520 euros de recettes d'exécution

Les recettes d'investissement sont composées de ressources divisées comme suit :

- 316 910 euros correspondant au produit des amendes de police 2018 en baisse de 27, 8 % par rapport à l'exécution 2018, conséquence de la mise en oeuvre du FPS, mais en hausse de 92 % par rapport au budgété 2019 (165 K€) ;

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du XX juin 2020

Note explicative de synthèse n°

- 38 610 euros, équivalent de la dépense d'ordre de la section d'exploitation et relatifs aux dotations pour amortissements, en baisse de 0,9 % par rapport au budgété (39 K€).

Le taux de réalisation des recettes d'investissement, ordre et réel, est supérieur de 57% par rapport au budgété (204 K€), mais en diminution de 27% par rapport à 2018 (492 K€).

b. 322 207,80 euros de résultat reporté n-1

En incluant les reports, qui s'élèvent à 322 207,80 euros, les recettes d'investissement s'élèvent à 677 727,80 euros, soit 30,1% supérieur au budgété (204 K€), et 27% par rapport à 2018 (492 K€).

L'exercice 2019 est le premier exercice concerné par un report sur le budget annexe stationnement.

2.2 Les dépenses d'investissement : 176 911, 54 euros

c. 98 532 euros de dépenses d'exécution

Les dépenses d'investissement sont composées de charges réparties comme suit :

- 98 532 euros, équivalent de la recette d'ordre de la section d'exploitation, correspondant dont à l'amortissement de la subvention d'équipement des amendes de police, égal au total budgété.

d. 78 379 euros de restes à réaliser

Les restes à réaliser en investissement sont composés de charges réparties comme suit :

- 78 379 euros de restes à réaliser au 31/12, correspondant à l'installation de caméras de vidéo verbalisation, sur un total budgété de 427 675, 80 euros pour cette ligne de dépense, et 18,32% de réalisation.

Le budgété 2019, pour les dépenses d'investissement, prévoyait 526 207 euros de crédits, le taux de réalisation, en incluant les restes à réaliser, s'établit donc à 33,5 % du budgété.